

Les charismatiques sont-ils sectaires ?

Son titre, « Les naufragés de l'Esprit ». Son sous-titre « Des sectes dans l'Eglise catholique ». Ecrit par trois anciens membres des mouvements charismatiques, ce livre, qui vient de paraître au Seuil, provoque une vraie polémique. Les communautés du Renouveau contre-attaquent. Les évêques de France prennent position. Les pièces du débat, avec Béatrice Houchard et Jean-Pierre Manigne.

Les communautés charismatiques sont-elles des sectes qui ne disent pas leur nom ? Au départ, il y a les témoignages inquiétants, voire accablants, d'une quinzaine de personnes, anciens membres du Chemin Neuf, du Pain de Vie, du Lion de Juda ou de la Sainte-Croix. Ils ont été recueillis et mis en forme de façon assez brouillonne (récits, enretiens, analyses) par Thierry Baffoy, Antoine Dellestre et Jean-Paul Sauzet, eux-mêmes anciens membres de communautés charismatiques. Les uns et les autres expliquent les excès qui les ont amenés à revenir à des pratiques religieuses plus habituelles. (Voir le récit qu'en fait Jean-Pierre Manigne).

SCANDALE GARANTI, SUCCÈS AUSSI ?

Mais un livre est destiné à se vendre. Et le titre retenu n'était sans doute pas assez accrocheur. Aussi les éditions du Seuil décident-elles, malgré le peu d'enthousiasme des auteurs, de le compléter par un sous-titre : *Des sectes dans l'Eglise catholique*. D'abord, avec un point d'interrogation : on pose la question, mais en laissant planer le doute. Seulement, à l'arrivée, le point d'interrogation a disparu : le doute n'est plus permis, on affirme qu'en son sein l'Eglise nourrit des sectes. Scandale garanti. Succès aussi, peut-être. Depuis une semaine, 200 à 300 livres sont vendus chaque jour.

Pourquoi être passé de l'interrogation à l'affirmation ? Pour des raisons commerciales, mais aussi juridiques : les avocats de l'édi-

teur ont estimé qu'en cas de procès, la cause serait plus facile à plaider si le point d'interrogation disparaissait. Soit. Pourtant, aucune communauté charismatique ne figure dans le rapport parlementaire sur les sectes, publié en décembre 1995. Et au centre Roger-Ikor, qui vient en aide aux familles des victimes des sectes, on n'a jamais reçu de plaintes émanant de proches de charismatiques. Mais dans l'opinion, l'amalgame est fait.

La polémique éclate d'autant plus vite qu'à la suite d'une « bavure » des épreuves du livre atterrissent, quelques jours avant la sortie en librairie, dans plusieurs Procure de France, dont celle de Toulouse, où travaillent des membres du Chemin Neuf. D'ailleurs, celle-ci, principalement visée, introduit immédiatement un référé devant le tribunal de Paris en vue de faire insérer dans le livre un message où elle déclare ne pas être un mouvement sectaire. Mais le tribunal, le lundi 20 mai a rejeté sa demande tout en reconnaissant que la qualification de secte pouvait « causer un trouble ».

ON RELATIVISE L'IMPACT DU LIVRE

Toujours avant la sortie du livre, la conférence des évêques de France contre-attaque sous la plume de Mgr Roger Meindre, archevêque d'Albi et président du comité épiscopal pour le Renouveau et les mouvements d'animation spirituelle : « Nous ne pouvons admettre, écrit, entre autres, le père Meindre, qu'on accreditte l'idée qu'il y ait des sectes dans l'Eglise catholique (voir encadré). Dans l'entourage des évêques de France, on

relativise l'impact du livre : « Dans les années soixante, quand un certain nombre de prêtres quittaient l'Eglise, on n'entendait qu'eux et on aurait aussi pu croire alors que tous les prêtres quittaient l'Eglise. »

L'ÉVANGÉLISATION AUTOMATIQUE

Mgr Balland, archevêque de Lyon, vole au secours de la communauté du Chemin Neuf, rattachée à son diocèse : « Là où elle est implantée, elle accepte les conseils et orientations des évêques et se met au service de tous sans distinction ni prosélytisme. » Visé, en toute première ligne, Laurent Fabre, fondateur du Chemin Neuf, contre-attaque sèchement, et pas seulement devant les tribunaux. D'abord, assure-t-il à *La Vie*, l'un des auteurs, Thierry Baffoy, n'est pas un ancien du Chemin Neuf. Faux ! rétorque l'intéressé, qui n'a pas prononcé de vœux mais a participé, six années durant, à des groupes de prière du Chemin Neuf rue Madame, à Paris. Ensuite, poursuit Laurent Fabre, deux des couples qui témoignent dans le livre (l'un ancien du Chemin Neuf, l'autre du Pain de Vie) auraient souhaité *in extremis* voir leurs témoignages retirés par les éditions du Seuil. Enfin, il nie avoir rencontré en Corée, comme l'en accuse le livre, le pasteur Paul Yonggi Cho, promoteur d'une méthode d'« évangélisation automatique ». Laurent Fabre et le Chemin Neuf se réservent de réagir, ultérieurement, par d'autres actions.

Les trois auteurs se défendent aujourd'hui d'avoir voulu régler des comptes et font face aux accusations dont ils sont l'objet. Pourquoi, susurrent certains, avoir épargné



A Paray-le-Monial a lieu chaque an

la communauté de l'Emmanuel, jamais mise en cause dans le livre ? « Les anciens de l'Emmanuel ne souhaitaient pas témoigner, répond Thierry Baffoy, mais ils étaient en phase avec notre démarche. » Accuse-t-on les auteurs de vouloir empêcher la visite de Jean-Paul II en France, en septembre ? Ils affirment qu'ils ne partent pas en croisade.

« Notre souhait, explique Thierry Baffoy, était d'ouvrir un débat. En 25 ans, il n'y a eu sur le Renouveau que des écrits favorables. Il n'y avait qu'un discours dominant, mettant en avant la chance que représente le Renouveau pour l'Eglise. Ce livre, c'est la prise de parole de gens qui reprennent leur histoire et sont propriétaires de leurs analyses. La plupart des témoins sont des chrétiens. Ils ont le droit de critiquer l'institution ecclésiale. Nous avons voulu ouvrir un débat. »

Le débat est ouvert et même, grâce ou à cause de l'absence d'un point d'interrogation, ouvert au-delà des espérances des anciens du Renouveau.

BÉATRICE HOUCARD ■